Projet financé par
l'Union européenne

EUROMED

Projet EuroMed Justice III

COMPOSANTE 3 : DROIT PÉNAL ET DROIT PÉNITENTIAIRE
GROUPE DE TRAVAIL 3.1

Groupe de travail sur le droit pénal en vue de préparer un instrument équivalant aux « fiches belges »

Rome (IT), du 5 au 7 juin 2012

Conclusions finales

La 1ère réunion du Groupe de travail 3 sur la composante « Droit pénal et droit pénitentiaire », du projet EuroMed Justice III de la Commission européenne, financé par l'Union européenne, s'est tenue du 5 au 7 juin 2012 à Rome.

Parmi les participants, il y avait les membres des délégations des pays méditerranéens suivants : Algérie, Israël, Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie. Un représentant du Réseau Judiciaire Européen et un représentant du pays d'accueil, l'Italie, ont également pris part à la réunion en tant qu'orateurs.

La réunion fut ouverte par Mme Maria Luisa Fichera, Coordinateur national du Projet EuroMed Justice III en Italie, et par M. Andrés Salcedo Velasco, Chef d'Equipe du projet EuroMed Justice III, qui souhaitèrent la bienvenue aux participants, et fut close par M. Andrés Salcedo Velasco.

Le contexte général, le contenu et la structure des réunions du groupe de travail qui se tiendront dans le cadre de cette composante, y compris l'approche générale et les principales questions proposées pour la discussion, furent introduits par les experts de l'Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet, qui aura la responsabilité générale de cette activité.

En outre, les membres de l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet ont fait une présentation du site du projet et des différents outils qu'il offre pour soutenir le travail intermédiaire des participants/experts/membres de l'équipe entre les différentes réunions du groupe de travail.

Ensuite, deux exposés furent faits pendant la réunion, le premier sur « Le travail réalisé par le Réseau Judiciaire Européen (RJE) : les fiches belges », par Mme Ele-Marit Eomois, Assistante juridique au Réseau Judiciaire Européen. Au cours de son exposé, l'orateur présenta le travail réalisé par cette institution, les principaux instruments qu'ils ont mis au point pour faciliter la coopération pénale internationale et, plus précisément, le contenu, l'histoire et le fonctionnement des fiches belges.

Le deuxième exposé était intitulé « Le régime italien en matière d'interception des communications et courriers, et agents infiltrés. Cet exposé fut présenté par Mme Elisabetta Pugliese, Vice-Procureur au Bureau national antimafia à Rome. Au cours de cet exposé, Mme Pugliese expliqua le système italien et ses exigences, limites, particularités, etc. par rapport aux questions abordées.

Les représentants des pays méditerranéens prirent ensuite la parole pour présenter la situation dans ce domaine dans leurs pays respectifs. Ces présentations furent suivies d'une discussion générale.

Compte tenu des objectifs de cette réunion et des recommandations faites durant les sessions de travail et les débats, les participants sont d'avis que cette première réunion leur a permis de :

a) Entamer le débat et l'approche globale du manuel (du type fiches belges).
b) Expliquer la méthodologie à suivre au cours des différentes réunions de ce groupe de travail, et l'approuver. A cet égard, et afin d'atteindre le principal objectif de ce groupe de travail, cette méthodologie nous permettra aussi d'obtenir un instrument équivalent aux « Fiches belges » dans la perspective et le cadre juridique actuel des pays bénéficiaires du projet.
c) A cet égard, durant cette réunion nous avons eu l'occasion de travailler sur les fiches belges mettant l'accent sur le thème « Repérage et interception des (télé) communications, et « Agents et informateurs ». Plus particulièrement, nous avons pu travailler sur les fiches belges consacrées à : « Interception, enregistrement et transcription des communications », « Repérage des télécommunications », « Interception et enregistrement des autres formes de communications », « Interception de courrier » et « Observation », « Infiltration par les agents de l'Etat requis », « Infiltration par les agents de l'Etat requérant sur le territoire de l'Etat requis », « Infiltration par un informateur de l'Etat requis », et « Gestion des informateurs ».
d) Constater que les réunions et le travail entre les réunions seront reliés par le biais d'une plateforme virtuelle (forum séparé, fichier documents, etc.) mis au point spécialement pour ce groupe de travail sur le site du projet, ce qui permettra de garantir un échange continu d'informations et de contributions éventuelles.
e) Promouvoir la compréhension mutuelle et la connaissance des différents systèmes judiciaires concernant le droit pénal dans les différents pays qui ont pris part à la réunion.
f) Renforcer davantage la coopération parmi les partenaires euro-méditerranéens dans le domaine de la justice et les affaires relevant du droit pénal.
g) Mener un débat fructueux sur l'état des lieux du droit pénal dans les pays méditerranéens, tout en présentant leur expérience et leur cadre légal respectifs.

Les participants ont également exprimé l'intention de :

- Continuer à renforcer le dialogue et à travailler ensemble entre les trois réunions consacrées à cette composante afin de pouvoir produire les fiches belges qui sont attendues d'eux à l'issue de leurs travaux. A cette fin, ils pourraient utiliser la plateforme virtuelle sur le site du projet EuroMed Justice III.
- Informer les autorités et institutions compétentes dans leurs pays respectifs des résultats de cette réunion de groupe de travail afin de les faire profiter de l'expérience acquise au cours de cette réunion.

Enfin, compte tenu du principal objectif de ce groupe de travail, le manuel, et étant donné que ce groupe mènera ses travaux au cours de ses 3 réunions, la dernière étant prévue en janvier 2013, les participants acceptent de poursuivre la discussion sur ce sujet au cours de la prochaine réunion, tout en ayant la possibilité de rester en contact avec l'expert, l'équipe du projet et entre eux à travers ladite plateforme virtuelle sur le site du projet. Par ailleurs, les participants ont été informés de ce que la prochaine réunion se tiendra du 16 au 18 octobre 2012.

Les participants approuvent les conclusions de cette réunion.

Les participants sont reconnaissants à la Direction générale Développement et Coopération – EuropeAid de la Commission européenne, et à l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet, pour l'organisation de cette réunion.

Rome, le 7 juin 2012